

COMMUNE DE SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES



PRESENTATION SYNTHETIQUE **DU BUDGET PRIMITIF 2021**

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 08 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.
- De ne pas faire recours à l'augmentation des impôts locaux et cela depuis onze ans

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la Commune ;

De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 920 129 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 390 200 euros des dépenses de fonctionnement de la Commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 697 713 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une Commune :

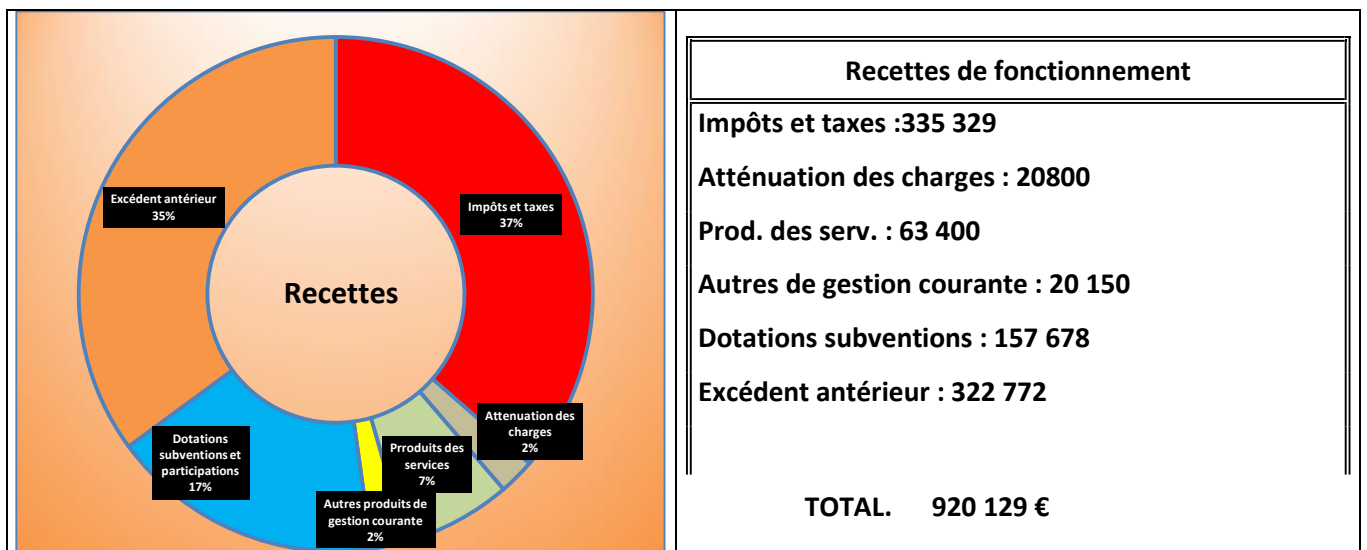
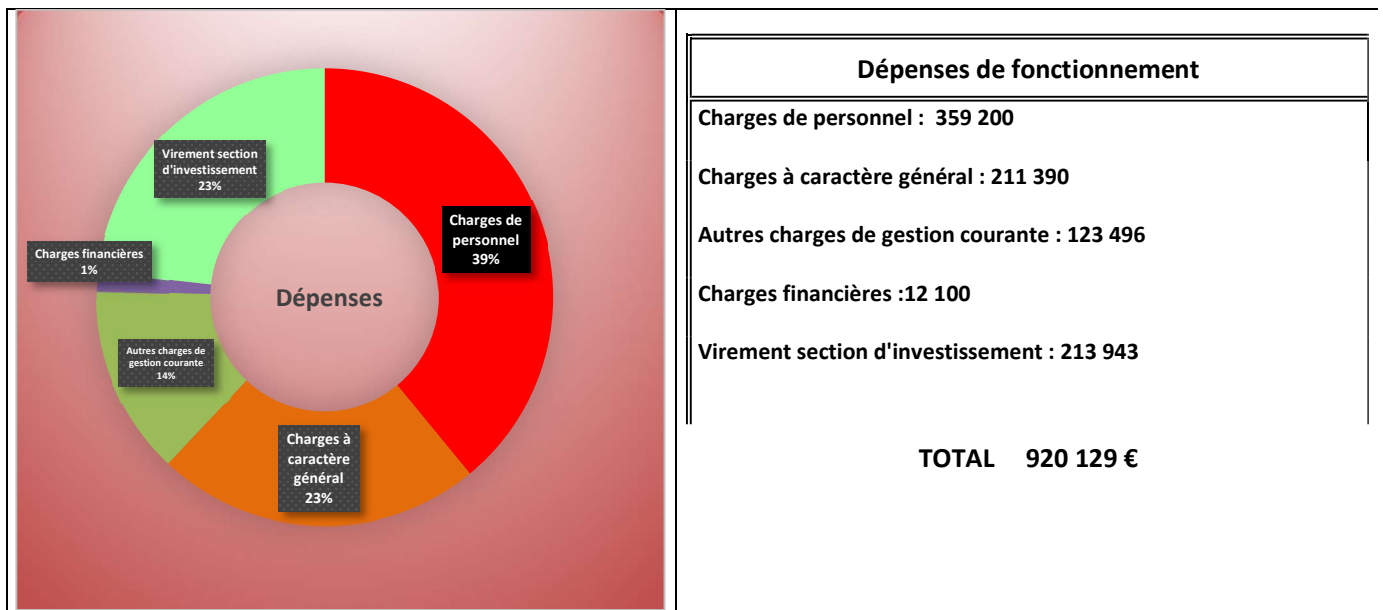
- Les impôts locaux : 2020 = 280 106 € - 2021 = 306 000 €

- Les dotations versées par l'État : 2020 = 160 812 € - 2021 = 157 670 €,

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*les 3 dernières années*) :

2019 = 76 760 € - 2020 = 58 816 € - 2021 = 63 400 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :



c) La fiscalité : Taux des impôts locaux pour 2021 :

- . Taxe foncière sur le bâti : = 39,76 %
(TFB municipale :18,31 + TFB départementale :21,45)
- . Taxe foncière sur le non bâti : 73,07

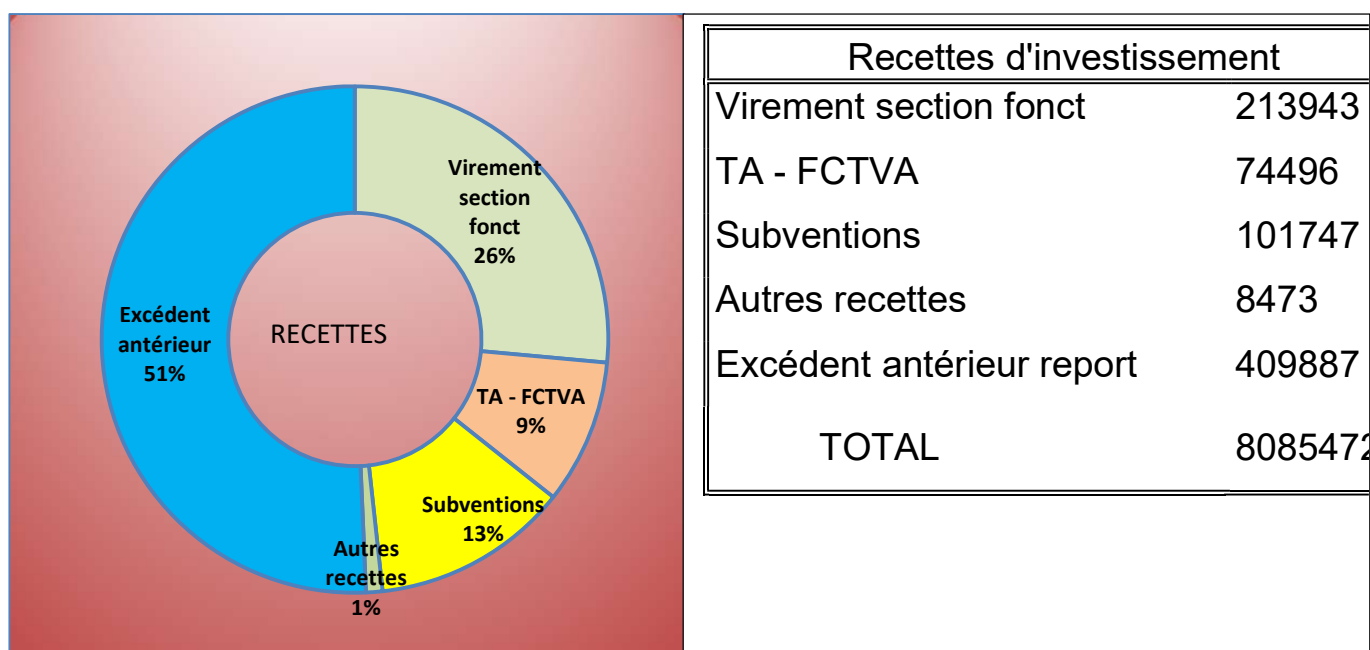
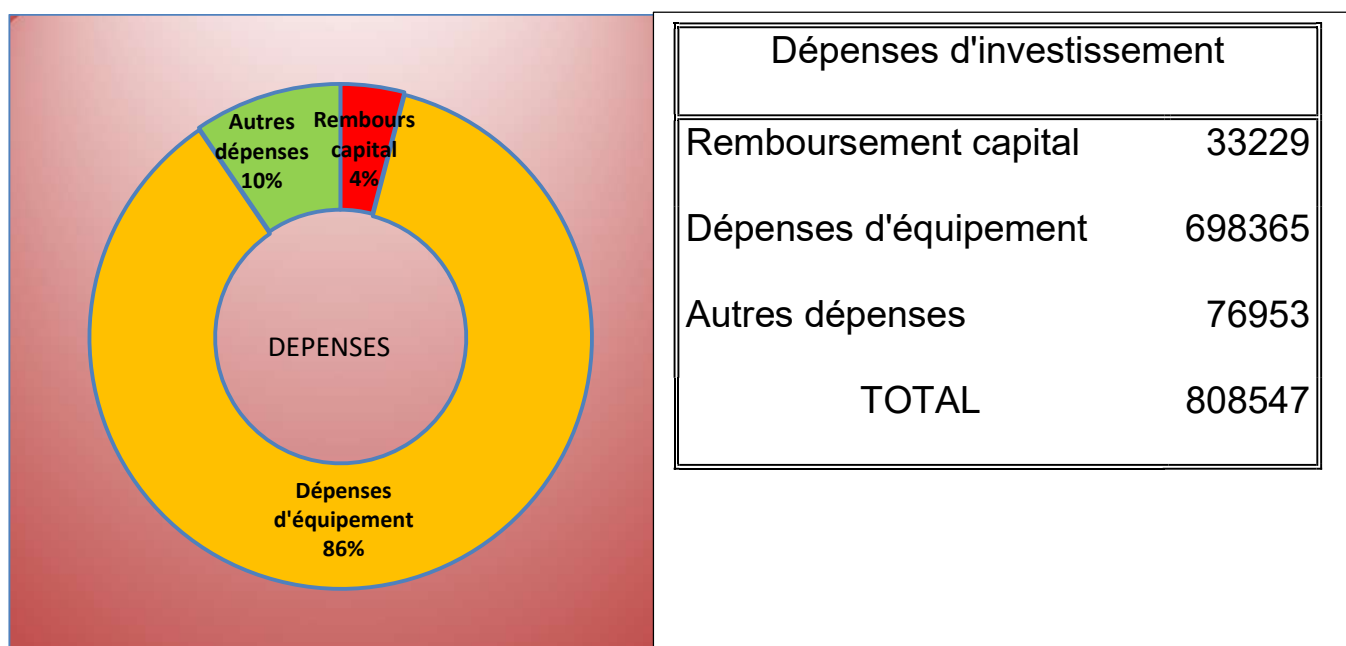
TAUX CONSTANTS DEPUIS 11 ANS

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement



c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Mise à niveau de l'accès à l'école pour les PMR
- Éclairage solaire du terrain de boules
- Rénovation des jeux d'enfants
- Aménagement du bâtiment des SERVICES TECHNIQUES
- Vidéo surveillance au terrain de boules et aux SERVICES TECHNIQUES

IV. Les données synthétiques du budget

Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 742 €

Produit des impositions directes/population :356 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 635 €

Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés) /population :743. €

Etat de la dette

Encours dette / recettes prévisionnelles (hors excédent reporté) = 1,27

Ce ratio donne le nombre d'années du cycle de fonctionnement courant nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette ; jusqu'à 5 ans cela est considéré comme correct.

Annuité / population :53 €